

Séance du 24 septembre 2012

Date de la convocation :18/09/2012

Date d'affichage convocation :18/09/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2012-09-134

Modification du tableau des effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Enry BERNARD-BERTRAND

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Jean-Louis GROS - M. Etienne MOURRUT - Mme Patricia LARMET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Philippe PARASMO - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Enry BERNARD-BERTRAND, Vice-président, évoque la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le service « culture » de la Communauté de Communes Terre de Camargue compte dans ses effectifs, un adjoint du patrimoine à TNC 28h. Pour le bon fonctionnement du service, il convient de transformer le poste à temps non complet (28h) de cet agent, en poste à temps complet (35h).

En conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Emploi et temps de travail	Nb de postes	Emploi et temps de travail
Culturelle	1	Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe à TC	1	Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe à TNC (28h)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Séance du 24 septembre 2012

Date de la convocation :18/09/2012

Date d'affichage convocation :18/09/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	5
VOTE		
M. Julien CANCE ne prend pas part au vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2012-09-135

Construction d'une base nautique sur la commune de Le Grau du Roi – Avenant n°1 lot 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Enry BERNARD-BERTRAND

Absents excusés : M. Yves FONTANET - M. Jean-Louis GROS - Mme Patricia LARMET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES. - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque la décision n° 11-68 du 19 décembre 2011 attribuant le lot 8 « électricité/chauffage » du marché pour la construction d'une base nautique à l'entreprise CANCE CHRISTIAN sise à Le Grau du Roi - 30240, pour un montant de 6 966,20€ HT soit 8 331,58€ TTC

Suite à une erreur de l'architecte lors du premier passage de cet avenant en Conseil Communautaire le 30 juillet 2012 sur les prix annoncés, il convient de délibérer à nouveau sur cet avenant. Cet avenant n° 01 porte sur la prestation d'éclairage public du projet.

Prestation 01 = 837.50 € HT - Le montant de cette prestation est un prix nouveau sur le marché
Pose et raccordement du candélabre remis fourni par le maître d'ouvrage y compris câblage, disjoncteur et installation.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant de l'avenant n°1 lot 8:

Taux de la TVA : _____ 19.6 %
Montant HT : _____ 837.50 €
Montant TTC : _____ 1 001.65 €
% d'écart introduit par l'avenant : _____ 12.02%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : _____ 19.6 %
Montant HT : _____ 7803.70 €
Montant TTC : _____ 9333.23 €

M. Julien CANCE ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'abroger la délibération n°2012-07-111 du Conseil Communautaire du 30 juillet 2012
- D'adopter l'avenant n° 1 lot 8 : Electricité/chauffage, dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2012

Le Président
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 24 septembre 2012

Date de la convocation :18/09/2012

Date d'affichage convocation :18/09/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2012-09-136

Décision modificative n°2 Budget Principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Laurent PELISSIER - Khadjia PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Enry BERNARD-BERTRAND

Absents excusés : M. Jean-Louis GROS - Mme Patricia LARMET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES. - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Noël GENIALE, Vice-président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Afin de procéder au paiement de la participation prévue par la délibération n°2012-06-105 Désaffectation de l'établissement sportif « salle Jeanne DEMESSIEUX » à la Commune d'Aigues Mortes, il convient donc d'adopter la décision modificative n°2 ci-après détaillée sur le budget principal :

Article	Désignation	Montant
D2041412-020	Cne GFP : Bâtiments, installation	114 600 €
D21318-984-020	Bâtiments	-114 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°2 sur le budget Principal relative au paiement de la participation prévue par la délibération n°2012-06-105 Désaffectation de l'établissement sportif « salle Jeanne DEMESSIEUX » comme détaillé ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 24 septembre 2012

Date de la convocation :18/09/2012

Date d'affichage convocation :18/09/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2012-09-137

Décision modificative n°1 Budget Eau Potable

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Enry BERNARD-BERTRAND

Absents excusés : M. Jean-Louis GROS - Mme Patricia LARMET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES. - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Noël GENIALE, Vice-président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

A la demande du percepteur il convient d'annuler les écritures passées en 2011 dans le cadre de la reprise, en recette de la section fonctionnement, des crédits correspondants à un excédent de la section d'investissement et ce, malgré la délibération 2011-09-117 déposée en préfecture le 25 septembre 2011 qui n'a pas donné lieu à observations des services préfectoraux.

Afin de conserver l'esprit de cette démarche et sur les conseils de la perception, l'inscription d'un jeu d'écritures ainsi qu'un plan d'amortissement dans le cadre de subventions transférables sont mis en place en tenant compte des enregistrements comptabilisés au niveau des recettes relatives aux subventions d'équipement reçues à fin 2011.

Ces deux points nécessitant une ouverture de crédits, il convient donc d'adopter la décision modificative n°1 ci-après détaillée sur le budget Eau potable:

Article	Désignation	Montant
D13918	Autres	739 000 €
D673	Titres annulés (sur exercice antérieur)	739 000 €
R1068	Autres réserves	739 000 €
R777	Quote-part des subventions d'investissement	739 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 sur le budget Eau Potable comme détaillé ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2012

Le Président
Léopold ROSSO

Séance du 24 septembre 2012

Date de la convocation :18/09/2012

Date d'affichage convocation :18/09/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2012-09-138

Décision modificative n°3 Budget Principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Enry BERNARD-BERTRAND

Absents excusés : M. Jean-Louis GROS - Mme Patricia LARMET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES. - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Noël GENIALE, Vice-président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire et pour les programmes qui ont été suivis de réalisation, il convient d'intégrer les divers frais d'insertion comptabilisés en immobilisations incorporelles en immobilisations définitives. Cette opération rendra possible la récupération du FCTVA sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité.

Il convient donc d'adopter la décision modificative n°3 ci-après détaillée sur le budget principal:

Article	Désignation	Montant
D21312-251	Bâtiments scolaires	2 970 €
D2138-812	Autres constructions	4 015 €
D21731-414	Bâtiments publics	1 408 €
R2033-251	Frais d'insertion	2 970 €
R2033-414	Frais d'insertion	1 408 €
R2033-812	Frais d'insertion	4 015 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°3 sur le budget Principal comme détaillé ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Séance du 24 septembre 2012

Date de la convocation :18/09/2012

Date d'affichage convocation :18/09/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2012-09-139

Décision modificative n°4 Budget Principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Enry BERNARD-BERTRAND

Absents excusés : M. Jean-Louis GROS - Mme Patricia LARMET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES. - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Noël GENIALE, Vice-président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Les crédits ouverts au budget principal doivent être modifiés de la façon suivante afin de pouvoir verser à l'association LITTORAL CAMARGUE BASKET une subvention complémentaire de 1 900.00 € ainsi que de comptabiliser les écritures pour annuler divers titres de recette en particulier concernant la REDEVANCE SPECIALE émis sur les années 2009 à 2011.

Il convient donc d'adopter la décision modificative n°4 ci-après détaillée sur le budget principal:

Article	Désignation	Montant
D022-01	Dépenses imprévues fonctionnement	- 51 900 €
D6574-422	Subvention fonctionnement personnel droit privé	1 900 €
D673-812	Titres annulés (exercice antérieur)	49 300 €
D673-816	Titres annulés (exercice antérieur)	700 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°4 sur le budget Principal comme détaillé ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Séance du 24 septembre 2012

Date de la convocation :18/09/2012

Date d'affichage convocation :18/09/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2012-09-140

Etat récapitulatif non valeurs Budget Principal 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Enry BERNARD-BERTRAND

Absents excusés : M. Jean-Louis GROS - Mme Patricia LARMET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES. - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Noël GENIALE, Vice-Président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Vu l'état de non-valeur transmis par Monsieur le Trésorier, à prévoir sur le budget 2012, concernant des créances au budget principal concernant la redevance spéciale et les dépôts en déchetteries datant des années 2009, 2010, et 2011, qui s'avèrent irrécouvrables et dont le détail est présenté ci-dessous :

Année	N° de titre	Destination	Objet	Montant
2009	784	TROM	Impayé Redevance spéciale	150,00 €
2009	785	TROM	Impayé Redevance spéciale	150,00 €
2009	789	TROM	Impayé Redevance spéciale	150,00 €
2009	790	TROM	Impayé Redevance spéciale	250,00 €
2009	791	TROM	Impayé Redevance spéciale	150,00 €
2009	792	TROM	Impayé Redevance spéciale	150,00 €
2009	793	TROM	Impayé Redevance spéciale	250,00 €
2009	795	TROM	Impayé Redevance spéciale	250,00 €
2009	801	TROM	Impayé Redevance spéciale	150,00 €
2009	914	TROM	Impayé Redevance spéciale	101,55 €
2009	221	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	69,00 €
2010	29	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	115,00 €
2011	430	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	48,00 €

Année	N° de titre	Destination	Objet	Montant
2011	702	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	10,00 €
2011	1007	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	56,50 €
2009	77	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	309,30 €
2010	265	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	24,00 €
2010	321	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	90,00 €
2009	75	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	205,50 €
2009	201	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	114,50 €
2010	13	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	132,00 €
2010	255	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	78,00 €
2010	942	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	74,50 €
2011	30	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	18,00 €
2011	388	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	19,50 €
2011	659	DECH	Impayé dépôt en déchetterie	33,50 €
TOTAL				3148.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'accepter l'état de non-valeur et créances irrécouvrables, d'un montant de 3148.85 €, présenté par Monsieur le Trésorier,
- D'émettre un mandat pour pertes sur créances irrécouvrables du même montant,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 24 septembre 2012

Date de la convocation :18/09/2012

Date d'affichage convocation :18/09/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2012-09-141

Mise en réforme de matériels informatiques devenus obsolètes et mise à jour de l'inventaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Enry BERNARD-BERTRAND

Absents excusés : M. Jean-Louis GROS - Mme Patricia LARMET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES. - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

Monsieur Noël GENIALE, Vice-président, évoque la nécessité de procéder à la mise en réforme et à la destruction de matériels répertoriés à l'inventaire, vétustes, obsolètes, dépourvus de valeur marchande et qui ne sont plus en état de fonctionner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la mise en réforme des biens dont la liste est jointe à la présente délibération,
- De mettre à jour l'inventaire du patrimoine de la Communauté de Communes Terre de Camargue par l'enregistrement de la réforme de ces biens
- D'autoriser leur destruction via les déchèteries de la Communauté de Communes
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 24 septembre 2012

Date de la convocation :18/09/2012

Date d'affichage convocation :18/09/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2012-09-142

Acquisition de terrain dans le cadre du transfert des effluents de la commune de Saint Laurent d'Aigouze

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Enry BERNARD-BERTRAND

Absents excusés : M. Jean-Louis GROS - Mme Patricia LARMET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES. - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Dans le cadre du transfert des effluents de la commune de Saint Laurent d'Aigouze, il convient d'acquérir un terrain, non loin du dernier poste de relèvement afin d'y implanter les ouvrages qui évacueront les eaux usées jusqu'au raccordement situé à Aigues Mortes.

France Domaine a estimée la valeur d'achat des terrains, à 2,72 €/m2.

Des démarches ont été entreprises auprès des propriétaires de terrains proches du dernier poste de refoulement.

Seule la SCI BCSG a répondu favorablement sous réserve de bénéficier d'un prix légèrement supérieur à l'estimation de France Domaine. Il a été proposé un prix de 3 €/m2, que la SCI a accepté.

Le terrain concerné est la parcelle n° F 1147 d'une superficie de 362 m2, représentant un prix de 1 086 € TTC. Les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'autoriser Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour l'acquisition de la parcelle précitée
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Séance du 24 septembre 2012

Date de la convocation :18/09/2012

Date d'affichage convocation :18/09/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N°2012-09-143

Convention pour l'élimination des déchets verts de la commune de Le Grau du Roi

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Enry BERNARD-BERTRAND

Absents excusés : Mme Patricia LARMET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

Mme Annie BRACHET, Vice-présidente, évoque la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'élimination des déchets, de collecte, d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

Afin de trouver une solution locale, pérenne et réglementaire au traitement des déchets verts produits par les services techniques de la ville du Grau du Roi, cette dernière souhaite pouvoir bénéficier de la solution de traitement des déchets verts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Ainsi, la plate-forme de compostage de la Communauté de Communes Terre de Camargue, située route de l'Espiguette 30240 Le Grau du Roi est ouverte aux apports des services techniques communaux de la ville du Grau du Roi.

La convention est conclue pour une période allant de la date de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013.

Modalité d'acceptation des déchets verts :

L'accès des véhicules sur la plate-forme de compostage de l'Espiguette est subordonné au respect de la procédure suivante :

- Présentation de chaque véhicule de la ville du Grau du Roi à la plate-forme de compostage ;
- Pesage des véhicules sur le pont bascule de la plate-forme de compostage (pesées entrée et sortie) ;
- Contrôle visuel par le gardien de la qualité des déchets verts apportés par la ville du Grau du Roi – seuls les déchets verts propres sont acceptés sur la plate-forme de compostage ;
- Dépotage des déchets verts de façon regroupée et sur l'aire prévue à cet effet, à l'endroit précis indiqué par le gardien ;
- Signalement de toutes anomalies, le cas échéant.
- Rédaction et signature du bordereau de réception des déchets verts par les agents de la ville du Grau du Roi ;

Déchets admis :

Les déchets admis sur la plate-forme de compostage sont les suivants :

- Tontes ;
- Tailles d'arbres et arbustes ;
- Troncs dont le diamètre n'excède pas 20 cm

Les déchets verts produits par les services techniques de la ville du Grau du Roi sont pris en charge moyennant la rémunération de la prestation de compostage.

Les sommes dues sont établies à partir des relevés de tonnages mensuels tels que définis à l'article 6 de la convention et du prix du marché de prestation de services passé entre la Communauté de Communes Terre de Camargue et la société Orga d'Oc (marché n°2011-OM-01).

Le prix du marché est fixé à 37,90 € HT, soit 39,98 € TTC, la tonne broyée et compostée (coût non révisé en début de marché).

La Communauté de Communes s'engage pour la durée de la présente convention à facturer cette prestation à prix coûtant, sans tenir compte des frais d'entretien et de fonctionnement (notamment le salaire du gardien) de la station de compostage.

Par ailleurs, il est entendu que les sommes dues au titre de l'année 2012 ne pourront dépasser un forfait fixé à 15 000 €. Lorsque le montant du forfait de 15 000 € sera atteint, la Communauté de Communes et la commune de Le Grau du Roi s'engagent à se rencontrer sous 15 jours afin de dresser un bilan et notamment une évaluation financière des prestations offertes qui serviront de base de négociation pour le renouvellement de la présente convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la ville de Le Grau du Roi dans les conditions susmentionnées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 24 septembre 2012

Date de la convocation :18/09/2012

Date d'affichage convocation :18/09/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N°2012-09-144

Convention de partenariat pour l'installation et la maintenance d'un serveur cartographique entre la Communauté de Communes Terre de Camargue et la Communauté de Communes Rhony Vistre Vidourle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Enry BERNARD-BERTRAND

Absents excusés : Mme Patricia LARMET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Yves FONTANET, Vice-président, évoque la délibération n° 2012-05-85 du 21 mai 2012 relative à la convention annuelle de partenariat pour l'installation et la maintenance d'un serveur cartographique entre la Communauté de Communes Terre de Camargue et la Communauté de Communes Rhony Vistre Vidourle

Une erreur s'étant glissée dans l'article 3 « *Conditions Financières* » de la convention, plus particulièrement dans le montant de l'indemnisation il convient de retirer la délibération et de se prononcer sur les termes suivants :

M. Yves FONTANET, Vice-président, évoque la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'aménagement de l'espace notamment par la digitalisation du cadastre et la mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique).

Il rappelle que cinq délibérations relatives à l'adoption au renouvellement annuel de la convention de partenariat pour l'installation de la maintenance d'un serveur cartographique (SIG) entre la Communauté de communes Rhony Vistre Vidourle et la Communauté de Communes Terre de Camargue ont été prises (délibérations n°2008-09-140, 2009-03-28, 2010-05-66 et 2010-10-122 et 2011-02-08).

La Communauté de Communes Rhony Vistre Vidourle administre depuis huit ans un serveur cartographique de type Websig et possède une solide expérience sur le déploiement de cette solution sur son territoire d'intervention. Le responsable S.I.G. (Système d'Information Géographique) de la CCRVV administre également le Serveur Cartographique du Pays Vidourle Camargue ainsi que les données de ce serveur.

Il convient de renouveler pour 2012, la convention de partenariat avec le CCRVV, permettant à la Communauté de Communes de structurer ses données et de les actualiser pour une intégration dans le serveur du pays.

La présente convention prendra effet à la date de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2012.

Le nombre de jours forfaitaires de mobilisation du responsable SIG est fixé à 5 jours pour 2012. L'indemnisation de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle, pour cette prestation forfaitaire, est fixée à **1 750 € TTC** pour l'année (**350 € TTC** x 5 jours). La possibilité d'une mobilisation supplémentaire du responsable peut être sollicitée par la CCTC. En ce cas, il est prévu qu'elle soit accordée dans la limite de 5 jours supplémentaires (**350 € TTC** par jour), après entente entre les deux parties sur la nature des prestations supplémentaires et leur durée.

Comme les années précédentes, s'agissant du traitement de données dont la compétence est restée aux communes (cadastre, POS ou PLU, implantation des mâts d'éclairage public etc...), les trois communes seront sollicitées pour participer financièrement pour chacune, à hauteur de 1/3 du coût annuel, la Communauté de Communes Terre de Camargue prenant déjà à sa charge les frais de gestion et de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De retirer la délibération n° 2012-05-85 du 21 mai 2012
- D'accepter de conclure pour l'année 2012, une convention de partenariat avec la CCRVV pour la montée en charge et l'actualisation des données cartographiques
- De solliciter les trois communes pour participer financièrement, à hauteur de 1/3 du coût annuel, pour chacune, la Communauté de Communes Terre de Camargue prenant déjà à sa charge les frais de gestion et de personnel
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 24 septembre 2012

Date de la convocation :18/09/2012

Date d'affichage convocation :18/09/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N°2012-09-145

Projet d'activité sur la base nautique du Vidourle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Enry BERNARD-BERTRAND

Absents excusés : Mme Patricia LARMET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Santiago CONDE, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « Equipements sportifs d'intérêt communautaire »

La Communauté de Communes Terre de Camargue s'engage à soutenir, par convention, la mise en place d'actions sportives et éducatives menées par l'association dont le contenu est en concordance avec le projet politique de territoire de la Communauté de Communes élaboré en septembre 2008.

Sous l'impulsion de la communauté, les clubs d'aviron et de canoë-kayak proposent de mettre en place une activité supplémentaire destinée aux élèves des Écoles Primaires du territoire de la CCTC ;

L'ensemble des établissements a été sollicité ; trois d'entre-eux ont répondu favorablement, par l'intermédiaire de la conseillère pédagogique de circonscription:

- 1 classe de cycle 3 du groupe scolaire C.Dusfour / Saint Laurent d'Aigouze (septembre 2012)
- classe de cycle 3 du groupe scolaire Séverin / Aigues-Mortes (septembre 2012)
- 2 classes de cycle 3 du groupe scolaire Charles Gros / Aigues-Mortes (juin 2013)

Après validation des élus de la CCTC, l'Inspecteur d'Académie, favorable au projet, sera sollicité pour sa mise en œuvre

L'encadrement de l'activité est pris en charge par deux éducateurs diplômés d'état, salariés des associations « AVIRON club TERRE DE CAMARGUE » et « KAYAK club TERRE DE CAMARGUE »

Un éducateur pour 16 personnes sur plan d'eau calme et délimité, dix embarcations présentes en même temps avec surveillance constante au moyen d'une embarcation de sécurité capable d'intervenir rapidement.

Le coût du transport pour l'année 2012, pris en charge par la CCTC : 915 € soit 6 trajets AR:

- 3 trajets AR SLA / GDR
- 3 trajets AR AM / GDR

Cette somme n'a pas été prévue au budget 2012 mais il est possible de reporter les crédits de la ligne 6247 (transports collectifs) du budget voile sur le budget base nautique, du fait de l'économie conséquente réalisée (environ 2200€) sur les transports pour la voile scolaire (nouvelle organisation en journées entières au lieu de demi-journées)

Pour finaliser cette action il convient de prévoir sensiblement la même somme sur le budget 2013 pour les deux classes restantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- Adopter le projet d'activité sur la base nautique communautaire du Vidourle tel que présenté ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 24 septembre 2012

Date de la convocation :18/09/2012

Date d'affichage convocation :18/09/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N°2012-09-146

Passage au pilon d'ouvrages du réseau des bibliothèques intercommunales, secteur Aigues Mortes, Saint Laurent d'Aigouze et Le Grau du Roi

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour Mme Carine BORD - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Enry BERNARD-BERTRAND

Absents excusés : Mme Patricia LARMET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : Mme Diane COULOMB

M. Léopold ROSSO, Président, évoque la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière de gestion des équipements de lecture publique.

Il informe de la nécessité de détruire un certain nombre d'ouvrages catalogués devenus obsolètes ou très abimés du réseau des bibliothèques des secteurs : d'Aigues Mortes, de Saint Laurent d'Aigouze et de Le Grau du Roi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'accepter le passage au pilon d'un certain nombre d'ouvrages catalogués devenus obsolètes ou très abimés du réseau des bibliothèques des secteurs : d'Aigues Mortes, de Saint Laurent d'Aigouze et de Le Grau du Roi, dont la liste est jointe à la présente
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2012
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le